### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024 5'L0-4

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés		
17	20	
	Pour:	17
	Contre :	0
	Abstentions	s: 3
	Présents	Présents Nombre suffrage exprimé 17 20 Pour :

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage - 9 AVR: 2024

Etai(en)t excusé(s):

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

9 AVR., 2024 et publication du - 9 <u>AVR. 2024</u>

#### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023** DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

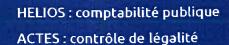
Vote le compte de gestion 2023 du budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Péar Chirait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240409CL01A

Objet: DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - budget

assainissement

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF

URL d'archivage : Non définie

Notification: Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_0.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	80.7 Ko
Nom original: Delib vote Compte Gestion Assain 2023.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	219.7 Ko
Nom original : CG-Budget Assainissement-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01A-BF-1-1_2.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h37min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h37min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h37min08s	Transmis au Ml
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h37min23s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés			
23	17	19	
		Pour:	16
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Date de la convocation 22 mars 2024

5 LO~

Etalent présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON. Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

Date d'affichage Etai(en)t excusé(s): - 9 AVR./2024

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

- 9/AVR 2024 et publication du

- 9, AVR. 2024

## **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023** DU BUDGET ESPACE DES CLARISSES

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésonère de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

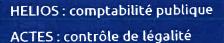
Vote le compte de gestion 2023 du budget espace des clarisses, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Péar Gurait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

DCM240409CL01C Numéro de l'acte: DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - Espace Objet: des Clarisses Transmission d'actes Type de transaction: 2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision : Documents budgétaires et financiers Nature de l'acte : NON Documents papiers complémentaires : 7.1 - Decisions budgetaires Classification matières/sous-matières: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF Identifiant unique:

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier The Control of the Control o	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_0.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	84 Ko
Nom original : Délib Vote Compte de Gestion 2023 Esp Cla.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	193.7 Ko
Nom original: CG-Budget Espace des Clarisses-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01C-BF-1-1_2.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h39min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h39min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h40min04s	Transmis au Ml
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h40min17s	Reçu par le MI le 2024-04-09

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en prefecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
23	17	20	ī
		Pour: '	17
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Etaient présents : M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage 9 AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

Monsieur Thierry VIDAL

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

en Préfecture le

- 9 AVR./2024

et publication du

- 9 AVR. 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023** DU BUDGET REGIE CULTURELLE

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

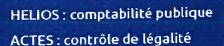
Vote le compte de gestion 2023 du budget regie culturelle, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Fédirentrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240409CL01B

Objet: DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - budget

régie culturelle

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF

URL d'archivage : Non définie

Notification : Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_0.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	75.8 Ko
Nom original : Delib vote compte gestion RC 2023.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	224.7 Ko
Nom original : CG-Budget Régie Culturelle-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01B-BF-1-1_2.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h38min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h39min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h39min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h39min36s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024 5 LOW

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
23	17	20	
		Pour: 17	,
		Contre : 0	)
		Abstentions: 3	ļ

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage - 9/AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : en Préfecture le

Monsieur Thierry VIDAL

- 9 AVR. 2024 et publication du - 9 AVR. 2024

#### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

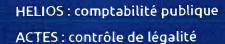
Vote le compte de gestion 2023 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Pédrestrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction:

DCM240409CL01 Numéro de l'acte : DCM examen et vote du compte de gestion 2023 - Budget Objet: **Principal** Transmission d'actes Type de transaction: 2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision : Documents budgétaires et financiers Nature de l'acte : NON Documents papiers complémentaires : 7.1 - Decisions budgetaires Classification matières/sous-matières: 032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF Identifiant unique: Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_0.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	82.1 Ko
Nom original : Délib Vote Compte Gestion.pdf		
Nom métier :		
70_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	377.7 Ko
Nom original : CG-Budget Principal-2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL01-BF-1-1_2.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h34min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h35min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h35min16s	Transmis au Ml
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h35min31s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024 5 LO~

Publié le 10/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte de gestion, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés			
23	17	20	
		Pour:	17
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage 1 Û AVR. 2024

Date de la convocation

22 mars 2024

Etai(en)t excusé(s):

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

1 0 AVR. 2024 et publication du

1 0\_AVR/2024

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses

Recettes

Prévu:

Réalisé :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** 

297 669.00 159 071.13

Reste à réaliser :

66 407.00

Prévu :

297 669.00

Réalisé :

231 183,88

Reste à réaliser :

39 057,80

**Fonctionnement** 

Dépenses

Prévu:

478 512,00

Réalisé :

442 148,28

Reste à réaliser :

0,00

Recettes

Prévu: Réalisé :

478 512.00

494 183,34

Reste à réaliser :

0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:

72 112,75

Fonctionnement:

52 035.06

Résultat global:

124 147,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire

s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Pédrestrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240410CL02A
Objet :	DCM vote du Compte Administratif 2023 - Assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Control of the Control of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.4 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	82.2 Ko
Nom original : Delib vote CA Assain 2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	43.1 Ko
Nom original :		
ASSAINISSEMENT_VILLE_DE_MIRANDE_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_2.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	215 Ko
Nom original: ETAT_ACTIF_032023_20240405_504036162212.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1_3.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	114.9 Ko
Nom original : RAR.pdf		

Nom métier:

99 BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1\_4.pdf

# Document principal (Document budgétaire)

application/pdf

94.7 Ko

Nom original: Page signatures.pdf

Nom métier:

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240410CL02A-BF-1-1\_5.pdf

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 14h14min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 14h14min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 14h14min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 14h14min40s	Reçu par le MI le 2024-04-10

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés		suffrages
23	17	19
		Pour: 16
		Contre: 0
		Abstentions: 3

Date de la convocation 22 mars 2024

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON et Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

Date d'affichage - 9-AVR, 2024

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : Monsieur Thierry VIDAL en Préfecture le

- 9/AVR. 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** 

et publication du

- 9' AVR 2024

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement** 

Dépenses

Recettes

Prévu: Réalisé :

Prévu :

1 518 814,64

1 515 524,99 0.00

Reste à réaliser :

1 518 814.64

Réalisé :

1 516 995.76

Reste à réaliser :

0.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

Prévu:

184 530.00

Réalisé :

177 163.20

Reste à réaliser :

0,00

Recettes

Prévu:

184 530,00

Réalisé:

173 726,68

Reste à réaliser :

0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:

1 470,77

Fonctionnement:

-3 436,52

Résultat global:

-1 965,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire

, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Pédrektrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance







HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL02C
Objet:	DCM Vote du CA 2023 - Espace des Clarisses
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.3 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	85.2 Ko
Nom original : Délib Vote CA 2023 Esp Cla.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	35 Ko
Nom original: ESPACE_DES_CLARISSES_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_2.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	43.7 Ko
Nom original: ETAT_ACTIF_032023_20240405_504036163112.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_3.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	87.1 Ko
Nom original : Page signatures.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02C-BF-1-1_4.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h01min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h04min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h04min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h05min43s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

20

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

MOMBINES DE MIEMBRES			
n exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
23	17	20	
		Pour: 17	

Contre : Abstentions: 3

NOMBBES DE MEMBBES

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

0

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage - 9 AVR 2024

Date de la convocation 22 mars 2024

## Etai(en)t excusé(s) :

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : Monsieur Thierry VIDAL

- 9, AVR. 2024 et publication du

9, AVR. 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>

Dépenses Prévu: Réalisé:

64 769,13 Reste à réaliser : 2 400,00 Prévu: 67 248,00

Réalisé :

42 365,36 Reste à réaliser : 0.00

**Fonctionnement** 

Recettes

Dépenses Prévu: 343 857.00

Réalisé : 302 596,46 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 343 857,00 Réalisé: 327 130,23

Reste à réaliser :

0,00

67 248,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -22 403.77 Fonctionnement: 24 533,77 Résultat global: 2 130,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire

s'étant retiré lors du vote.

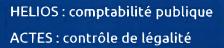
Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de

Pódroktrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance

Th. VIDAL





# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL02B
Objet:	DCM Vote du CA 2023 - Régie Culturelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique:	032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.4 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	82.1 Ko
Nom original : Delib vote CA RC 2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	54 Ko
Nom original : REGIE_CULTURELLE_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_2.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	107.3 Ko
Nom original : RAR.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_3.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	66.8 Ko
Nom original : ETAT_ACTIF_032023_20240405_504035535612.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1_4.pdf		

Document principal (Document budgétaire)

Nom original : Page signatures.pdf

Nom métier:

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02B-BF-1-1\_5.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h00min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h01min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h02min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h19min37s	Reçu par le MI le 2024-04-09

application/pdf

94.8 Ko

1 713 835,00

4 575 214,00

4 691 401.69

0.00

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Recu en préfecture le 09/04/2024 SLOW

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire,

Pour le vote du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Jean-François DARROUX est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES									
Présents	Nombre de suffrages exprimés								
17	20								
	Pour:	17							
).	Contre:	0							
	Abstentions :	3							
	Présents	Présents Nombre de suffrages exprimés  17 20 Pour :							

Date de la convocation 22 mars 2024

Etaient présents :

M. DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE. Mme CHARLIER à Mme MENDES

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE et Lors du vote : M. Patrick FANTON.

Date d'affichage - 9/AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Monsieur Thierry VIDAL

-	9	AVD. 2024
et publication	on	du
-	9	AVR. 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** 

Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Prévu:

Prévu:

Réalisé :

Investissement

Dépenses

Recettes

Réalisé: 1 488 972,15 Reste à réaliser : 153 139,42 Recettes Prévu: 1 713 835,00 Réalisé : 1 161 840.33 Reste à réaliser : 182 978.40 **Fonctionnement** Dépenses Prévu: 4 575 214.00 Réalisé: 4 178 166,53 Reste à réaliser : 0.00

Reste à réaliser :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -327 131.82 Fonctionnement: 513 235,16 Résultat global : 186 103,34

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Maire

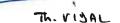
, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Maire Adjoint, et le(s) secrétaire(s) de Pédit Garait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Maire Adjoint, Jean-François DARROUX le(s) secrétaire(s) de séance







HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240409CL02 Objet: DCM vote du CA 2023 - Budget Commune Type de transaction: Transmission d'actes Date de la décision : 2024-03-28 00:00:00+01 Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers Documents papiers complémentaires : NON Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires Identifiant unique: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF URL d'archivage: Non définie Notification: Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.7 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	78.7 Ko
Nom original : Délib Vote CA.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_1.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	425.4 Ko
Nom original: COMMUNE_DE_MIRANDE_2023_CA-scellé.xml		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_2.xml		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	537.7 Ko
Nom original: 22300MIRANDERAR2023.pdf		
Nom métier :		
99_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1_3.pdf		
Document principal (Document budgétaire)	application/pdf	95.7 Ko
Nom original : DCM Bilan des Acquisitions 2023.pdf		
Nom métier :		
99 BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1 4 ndf		

Document principal (Document budgétaire)application/pdf640.5 KoNom original : ETAT\_ACTIF\_032023\_20240405\_504036161412.pdfNom métier :99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_5.pdfapplication/pdf1.6 MoDocument principal (Document budgétaire)application/pdf1.6 MoNom original : note synthèse année 2023 CA.pdfNom métier :99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_6.pdfapplication/pdf88.8 Ko

Nom original: Page signatures.pdf

Nom métier:

99\_BU-032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF-1-1\_7.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h54min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h56min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h56min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h58min24s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

# NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### COMMUNE de MIRANDE



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

## Code général des collectivités territoriales — extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

## Contexte général

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, co poursuivre leur resserrement monétaire.

D: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés.

L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparait toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro Covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4.9%.

Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

#### Contexte national

#### la croissance ralentit mais reste positive au T3

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif.

La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024. Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022.

La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2024 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire.

Én ce sens, une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.

De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

#### **Contexte local**

#### Re

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024





## Eléments de contexte : Evolution de la population de 2015 à 2023

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population Municipale	3664	3572	3527	3483	3468	3455	3 455	3 445	3 454
Population Comptée à part	307	340	340	342	326	317	317	288	287
Population Totale	3971	3912	3867	3825	3794	3772	3 772	3 733	3 741

## Priorités du budget

#### Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les secteurs prioritaires fixés par la collectivité, en matière de dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur l'entretien du patrimoine, la propreté de la ville, l'éducation.

En matière de politique des ressources humaines, la ville axe sa priorité sur le maintien de ces effectifs.

		2018		2019		2020		2021		2022		2023
Agents en position d'activité (tous statuts)	60	100,00%	61	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	49	83,05%	50	81,97%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%
Non titulaires occupant un emploi permanent	3	3,39%	5	8,19%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	8	13,56%	6	9,84%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%

## Répartition des non titulaires par type de contrat

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remplaçants de titulaires (maladie)	3	5	2	2	2	2
Accroissement temporaire d'activité	6	6	5	6	4	2
CUI-CAE, emploi d'avenir ou en apprentissage	2	0	0	1	1	1
Emploi de cabinet	0	0	0	0	0	1

## Rémunération titulaires et non titulaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
montant de la rémunération principale titulaire et non titulaire (traitement indiciaire + NBI + SFT)	1 037 129,00 €	1 115 699,00 €	1 120 701,00 €	1 134 330,00 €	1 176 554,00€	1 187 654,00 €
montant des primes et indemnités (Régime Indemnitaire, Prime de présence, Heures supplémentaires et complémentaires)	184 707,00 €	189 019,00 €	213 291,00 €	211 666,00 €	208 212,00 €	212 106,00 €

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/0

ecture le 03/04/2024	C7	1 /3	
04/2024	2	LU	44

				ID: 032	-213202567-2024032	8-DCM240409CL02-BF
services	agents ETP titulaires en agents non TOTAL en activité titulaires activité		agents en longue maladie	dispo ou congé parental	Variation de l'effectif 2022/2023	
cabinet du Maire et Adjoints	1		1			
services administratifs	9		8,5		1	
conciergerie	1		1			
police municipale	3		3	1		
service scolaire et périscolaire	6	2	5,95	1		-1,21
services culturels	4	1	3,17	1	1	+0,05
service animation	1		1			
services techniques	27	3	27,37	1	1	-0,5
TOTAL	52	7	50.99	4	3	-1.66

## Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Cela concerne, les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## **Budget Principal**

	Recettes	
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	57 375,01
F	Produits des services (Concession cimetière - Redevances occupation du domaine Public,)	92 694,92
F	Impôts et taxes (impôts locaux, Taxe conso finale électricité, Attribution de compensation, Droits mutation)	2 406 730,86
F	Dotations et participations (DGF, DSR, Compensations exonérations TH, TFB, TFNB)	1 557 830,72
F	Autres produits gestion courante (Revenus des immeubles)	84 091,64
F	Produits exceptionnels (rbmt. Assurances,)	90 837,64
F	Produits de cessions	9 132,00
F	Produits financiers (intérêts parts sociales)	9272,42
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)	48 396,76
F	Excédent de fonctionnement reporté	335 039,72
ı	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement,)	357 139,32
ı	Emprunt réalisé	250 000,00
ı	Subventions reçues	334 290,47
ı	Autres immobilisations financières (cautions perçues)	0,00
I	Opérations d'ordres (amortissements, cessions)	220 410,54
	TOTAL DES RECETTES	5 853 242,02
	Total des recettes de fonctionnement (F)	4 691 401,69
	Total des recettes d'investissement (I)	1 161 840,33
	Dépenses	
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/voirie/réseau /matériel, honoraires, téléphone/internet, timbres, assurances)	1 078 018,26
F	Charges personnel	2 113 054,49
F	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versés aux associations, aux budgets annexes)	626 900,19
F	Charges financières (intérêt bancaires)	180 036,43
F	Charges exceptionnelles (Rbmt loyers trop perçus)	2 627,65
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	177 529,51
ı	Remboursement emprunt	496 390,99
1	Immobilisation incorporelles (PLU+subventions associations)	36 602,00
1	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels,)	940 613,33
I	Déficit d'investissement reporté	15 365,83
1	Opérations d'ordres (cessions)	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	5 667 138,68
	Total des dépenses de fonctionnement (F)	4 178 166,53
	Total des dépenses d'investissement (I)	1 488 972,15

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

#### I. La section de fonctionnement

## Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus.
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, eau, combustible, réparations diverses,....)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les subventions versées aux associations, aux budgets annexes
- les intérêts des emprunts à payer.

# Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- au titre des prestations fournies à la population (garderie périscolaire, locations de salles, de matériels, droit de place, concessions cimetière...),
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat,
- à diverses subventions.

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Taxe sur le Foncier Bâti: 73,22 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti: 123,39 %.

#### II. La section d'investissement

Investissement 2023							
Lieu	Motif	Dépenses	Achat- Travaux en régie	M.Oeuvre - Travaux en régie	Réalisé 2023		
Terrain SOURNET	Terrain	2 320,00 €			2 313,12		
Aménagement centre Ancien	Travaux + maîtrise d'œuvre <u>Rue de l'évêché</u>	120 000,00 €			141 672,54		
Aménagement centre Ancien	Place Louis Durieux Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €			25 410,00		
Église	Maitrise d'œuvre	18 000,00 €					
Glisse Urbaine	Construction du Skate Parc	221 814,00 €			212 919,00		
	Maçonnerie - Gros œuvre	31 600,80 €					
	Menuiseries	119 515,20 €					
	Isolation par l'extérieur ITE	119 160,00 €					
École maternelle	Plâtrerie - Isolation	70 260,53 €					
+ logement Rénovation	Plomberie - Chauffage	106 260,00 €					
thermique	Electricité	11 154,00 €					
•	Peinture	4 770,00 €					
	Serrurerie - Zinguerie	16 134,00 €			401 686,69		
	Alarme intrusion	6 279,32 €			ŕ		
	Honoraire architecte	38 810,71 €					
École maternelle + logement	Bureaux d'études	4 800,00 €					
Rénovation thermique	CSPS	3 120,00 €					
	Diagnostic Amiante Avant Travaux (DAAT) + frais parution	2 520,00 €					
Ecole maternelle	Achat et pose ballon d'eau chaude logement				2 254,72		
Ecole Primaire	Aire de jeux				1 867,20		
Aménagement DOJO	Maîtrise d'œuvre				15 272,40		

Ancienne piscine en régie	Création buvette	9 500,00 €	Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/2024		
Service Fêtes et cérémonies	30 planchers de scène dimension 1,20m x 1,20m	3 700,00 €	ID: 032-213202	567-20240328-D	CM240409CL02-BF
Mobiliers urbains	Jardinière bac + bancs	10 000,00 €			
Point à Temps en régie	Émulsion, cailloux 2/6 et 6/9	7 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	21 199,69
Lampe LED	Remplacement en LED	6 600,00 €			
Place Noulens	Remplacement en LED	8 000,00 €			
Éclairage pétanque ancienne piscine	Remplacement en LED	11 000,00 €			
Éclairage rugby ancienne piste d'athlétisme	Remplacement en LED	2 500,00 €			
Éclairage terrain de Pala	Remplacement en LED	2 900,00 €			
Panneaux routiers	Renouvellement suivant besoin	3 000,00 €			
Vidéosurveillance Tranche 1	Serveur audiovisuel + caméras	32 080,00 €			32 080,00
Vidéosurveillance Tranche 1 en régie	Travaux ST pour câblage	16 680,00 €		9 840,00 €	17 762,60
Vidéosurveillance Tranche 2	Serveur audiovisuel + caméras	28 370,00 €			25 880,00
Vidéosurveillance Tranche 2 en régie	Travaux ST pour câblage	11 120,00 €	4 560,00 €	6 560,00 €	
Place Adrien Pérez	Réfection et aménagement	21 200,00 €	10 000,00 €	11 200,00 €	
Tennis	Eclairage des courts de tennis	33 000,00 €			21 600,00
Service Espace vert	Nettoyeur Haute Pression				780,00
	Tondeuse				7 584,00
Service Administratif	Destructeur de documents				896,90
Ascenseur Mairie		10 200,00 €			
Projet numérique	Site Internet	12 000,00 €			
		1 135 368,56			940 613,33

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 496 390,99 € en 2023.

- <u>en recettes</u> : deux types de recettes coexistent :
- . Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- . Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

## Le volume total des recettes d'investissement est de 1 161 840 €. Elles sont constituées par :

- Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé pour 243 650 €
- Subventions diverses pour 334 290 € versées par l'Etat, le Département, la Région,....
- Fonds Compensation de la TVA pour 62 533 €
- Taxe d'aménagement pour 50 957 €
- Opérations patrimoniales liées aux cessions de biens et opérations d'ordres liées aux amortissements pour 164 879 €.
- Encaissement des remboursements du capital des emprunts contractés par le budget principal pour le compte des budgets annexes : 55 531 €
- Réalisation d'un emprunt pour 250 000 € permettant de financer les travaux d'investissement.

# Résultat de l'année 2023 :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/2024

	ID : 032-213	202567-20240328-DCM240409CL
	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 575 214,00	4 178 166,53
TOTAL DEPENSES	4 575 214,00	4 178 166,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 240 174,28	4 356 361,97
RESULTAT ANTERIEUR	335 039,72	335 039,72
TOTAL RECETTES	4 575 214,00	4 691 401,69
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		178 195,44
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		513 235,16
<del>_</del>		
	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 698 469,17	1 473 606,32
RESULTAT ANTERIEUR	15 365,83	15 365,83
TOTAL DEPENSES	1 713 835,00	1 488 972,15
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 713 835,00	1 161 840,33
TOTAL RECETTES	1 713 835,00	1 161 840,33
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		-311 765,99
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		-327 131,82
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		513 235,16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-327 131,82
RESULTAT DE L'EXERCICE		186 103,34

## III. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023

Pour l'année 2023, les mutations immobilières de la commune de Mirande se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 2 313,12 €

- cessions : 0 €

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

## I - ACQUISITIONS:

## Acquisitions d'un terrain :

Terrain Haouré:

Délibération du 18 octobre 2022 pour l'acquisition d'une superficie de 3 480 m² appartenant aux héritiers de M. SOURNET.

But : Extension des équipements sportifs du stade de la poudrière.

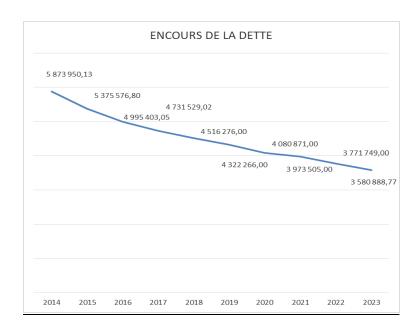
Prix : 2 313,12 €.

#### II - CESSIONS:

NEANT.

## IV. Etat de la dette:

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
ANNEE	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
Intérêts	172 508	158 524	116 057	104 332	91 794
Annuité (Capital + intérêts)	666 518	649 919	553 036	556 091	532 676
Annuité par habitants	174	165	141	145	143
Annuité /recettes réelles de fonctionnement)%	15,52%	14,93%	13,17%	11,37%	12,36%
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	4 322 266	4 080 871	3 973 505	3 771 749	3 580 889
Encours de la dette par habitants	1 131	1 035	1 014	983	959
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	100,62%	93,74%	94,65%	77,11%	83,12%
Epargne brute en €	291 066	408 851	331 225	360 030	349 596
Epargne de gestion €	465 500	562 587	454 740	469 570	529 632
Epargne nette en €	-202 945	-82 544	-105 754	-147 544	-146 795
Capacité de désendettement en années	14,85	10	12	10.5	10,2



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

Sur la période 2019/2024, le stock de dette a diminué de 938 575,74 €, passant de 4 516 276,00 € au 31/12/2018 à 3 577 700,26 € au 31/12/2023. (hors emprunts sur créances).

En 2023, l'annuité de remboursement de la dette a été de 532 676,38 € dont 91 793,68 € au titre des intérêts de la dette (hors emprunts sur créances).

La répartition de l'encours de dette, déduction faite des créances sur les budgets annexes:

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au	en %	NOMBRE DE CONTRATS
CAISSE FINANCEMENT LOCAL	725 601	20,28 %	1
BANQUE POPULAIRE	64 215	1,79 %	1
CREDIT AGRICOLE	1 257 040	35,13 %	9
CDC	67 688	1,90 %	1
CAISSE D'EPARGNE	1 466 345	40,90 %	10
TOTAL	3 580 889		22

Dans la répartition par type de taux, la dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. Sur les deux derniers exercices, profitant d'un contexte financier sur taux longs extrêmement favorable, la mobilisation des emprunts s'est réalisée sur du taux fixe.

Cette structuration expose moins la collectivité à une remontée probable des taux variables qui sont, actuellement, pratiquement à des taux « plancher ».

La part en taux fixe représente 100 % de l'encours de dette comme le montre le tableau ci-dessous.

TYPE DE TAUX	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2023	%	NOMBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	3 580 889	100	22
TOTAL	3 580 889		

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F).

La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

## Les ratios financiers :

DONNEES	RATIOS	POPULATION	RATIO
	MONTANT	DGF	KATIO
DEP.REELLES FONCTIONNEMENT/POP.	3 964 891	3 733	1 062,12
PRODUIT IMPOSITIONS DIRECTES/POP.	2 056 611	3 733	550,93
RECETTES REELLES FONCT. /POP.	4 307 965	3 733	1 154,02
DEPENSES EQUIPEMENT BRUT/POP.	977 215	3 733	261,78
ENCOURS DE LA DETTE TOTALE /POP.	3 577 700	3 733	958,4
DOTATION GLOBALE FONCT. /POP.	1 557 831	3 733	299,89
DEPENSES DE PERSONNEL/DEP. REELLES FONCT	2 113 054	3 964 891	0,5329

# Budget annexe ASSAINISSEMENT

T Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

	Doseitas	Publié le 09/04/2024	3 LUV
F	Recettes	ID: 032-213202567-202403	28-DCM240409CL02-BF
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)		
F	Produits des services (Redevances assainissement, contrôle assainissement,)		337 769,70
F	Autres produits gestion courante (recettes provenant des déversements des efflu	ents d'entreprises	0,31
ľ	industrielles dans la station d'épuration)		0,51
F	Produits exceptionnels (quote-part de subventions,)		57 367,92
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)		0,00
F	Excédent de fonctionnement reporté		99 045,41
1	Opérations d'ordres (amortissements)		127 722,68
	Excédent d'investissement reporté		103 461,20
	TOTAL DES RECETTES		725 367,22
	Total des recettes de fonctionnement (F)		
	Total des recettes d'investissement (I)		
	Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, combustibles, fournitures, location matériel, entretien		
-	bâtiments/réseau /matériel, assurances)		104 524,25
F	Charges personnel		80 608,94
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non valeurs)		4,77
F	Charges financières (intérêt bancaires)		116 862,53
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)		239,26
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)		139 908,53
1	Remboursement emprunt		
1	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels,)		
Ι	Opérations d'ordres (amortissements)		
	TOTAL DES DEPENSES		601 219,41
	Total des dépenses	de fonctionnement (F)	442 148,28
	Total des dépens	es d'investissement (I)	159 071,13

## La section de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires des 2 agents municipaux affectés à ce service.
- l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage (électricité, eau, combustible, réparations diverses,....)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la redevance d'assainissement facturée aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif et des prestations de contrôle d'assainissement.

## La section d'investissement

## Les dépenses d'investissement :

L'effort d'équipement au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 40 288 € et dans les différents secteurs de l'activité assainissement a été le suivant :

Article	Désignation	Proposition BP 2023	Réalisé 2023
20	Immobilisations incorporelles	74 695,00	13 288,00
2031	Frais d'études sur l'analyse de notre réseau d'assainissement et audit sur la station d'épuration	74 695,00	13 288,00

Article	Désignation	Proposition BP 2023	Réalisé 2023
21	Immobilisations corporelles	103 874,00	27 000,00
	Par entreprise :	71 874,00	
	Réserves pour travaux suite à étude	71 874,00	
	Matériel et outillage :	32 000,00	
	Tracteur	27 000,00	27 000,00
	Pompe de relevage	5 000,00	

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital Reçu en préfecture le 09/04/2024 92 776 € en 2023.

Le Budget Assainissement compte 8 emprunts à taux fixe, classés 1A. I QD 032-213202567-20240328 DCM240409CL02-BF s'élève à 904 349,88 €.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

DE 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BE

Les recettes d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est de 231 184 €. Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordres liées aux amortissements : 127 723 €

- Excédent d'investissement reporté : 103 461 €

# Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	478 512,00	442 148,28
TOTAL DEPENSES	478 512,00	442 148,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	478 512,00	395 137,93
RESULTAT ANTERIEUR	99 045,41	99 045,41
TOTAL RECETTES	577 557,41	494 183,34
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		52 035,06
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	297 669,00	159 071,13
TOTAL DEPENSES	297 669,00	159 071,13
RECETTES D'INVESTISSEMENT	194 207,80	127 722,68
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	103 461,20	103 461,20
TOTAL RECETTES	297 669,00	231 183,88
RESULTAT INVESTISSEMENT DE L'ANNEE		-31 348,45
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		72 112,75
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		52 035,06
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		72 112,75
RESULTAT DE L'EXERCICE CUMULE		124 147,81

# Budget annexe Régie Culturelle

	Recettes					
F	Produits des services (vente production électricité, recettes Ecole de Musique, abonnements médiathèque)	46 567,38				
F	Participation du Budget Principal	277 235,07				
F	Autres produits gestion courante (remboursements de frais dans le cadre du transfert de compétence tourisme à la Communauté de Communes)	3 327,78				
1	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	42 047,96				
1	Amortissements et provisions pour dépréciations	317,40				
	TOTAL DES RECETTES	369 495,59				
	Total des recettes de fonctionnement	327 130,23				
	Total des recettes d'investissement	42 365,36				
	Dépenses					
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances)	68 169,24				
F	Charges personnel	163 677,05				
F	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations culturelles)	59 100,33				
F	Charges financières (intérêt bancaires)	11 026,44				
F	Amortissements et provisions pour dépréciations	623,40				
1	Remboursement emprunt	32 351,14				
1	Déficit d'investissement reporté	32 417,99				
	TOTAL DES DEPENSES	367 365,59				
	Total des dépenses de fonctionnement	302 596,46				
	Total des dépenses d'investissement	64 769,13				

## La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

## Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal
- l'entretien et la consommation des bâtiments culturels (Ecole de Musique, Office du tourisme, Musée et Médiathèque) en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- le versement de subventions aux associations culturelles
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation du budget Principal pour 277 235,07 €.

## La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Est comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 32 351 € en 2023. Le Budget Régie Culturelle compte 1 emprunt à taux fixe, classé 1A. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 64 867 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 42 048 €
- Dotation aux amortissements pour 317 €

# Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	343 857,00	302 596,46
TOTAL DEPENSES	343 857,00	302 596,46
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	343 857,00	327 130,23
TOTAL RECETTES	343 857,00	327 130,23
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		24 533,77
	·	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 830,01	32 351,14
RESULTAT ANTERIEUR	32 417,99	32 417,99
TOTAL DEPENSES	67 248,00	64 769,13
RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 248,00	42 365,36
TOTAL RECETTES	67 248,00	42 365,36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-22 403,77
	,	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		24 533,77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-22 403,77
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 130,00

# Budget annexe Espace des Clarisses

(Regroupant les Services de la Direction Générale des Finances Publiques et la Maison de Santé)

	Budget Espaces des Clarisses	
	Recettes	
F	Produits des services (récupération des charges locatives)	23 859,46
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles)	97 522,14
F	Produits exceptionnels	46 126,66
F	Excédent de fonctionnement reporté	6 218,42
ı	Opérations d'ordres (amortissements)	84 311,12
I	Excédent de fonctionnement reporté	48 884,64
	TOTAL DES RECETTES	306 922,44
	Total des recettes de fonctionnement	173 726,68
	Total des recettes d'investissement	133 195,76

I	Dépenses	Envoyé en préfecture le 09/04/2024
	F Charges générales (électricité, eau, assainissement, combustibles, fournitures, assurances,)	Publié le 09/04/202488  ID : 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF
	F Charges financières (intérêts des emprunts contractés) F Opérations d'ordres (amortissements)	23 599,20 84 311,12
	Déficit d'investissement reporté	48 884,64
	Remboursement capital des emprunts	36 713,69
	Opérations d'ordres (amortissements)      TOTAL DES DEPENSES	46 126,66
	Total des dépenses de fonctionnement	308 888,19 177 163,20
	Total des dépenses d'investissement	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

## La section de fonctionnement

## Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation du bâtiment en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des locataires et de la récupération des charges locatives de ces mêmes locataires.

## La section d'investissement

**Les dépenses d'investissement comprennent le** remboursement du capital de la dette pour la somme de 36 714 € en 2022.

Le Budget Régie Culturelle compte 3 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 887 614 €.

## Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées par :

- des opérations d'ordres (amortissements) pour 84 311 €
- excédent de fonctionnement capitalisé pour 48 885 €

## Résultat de l'année 2023 :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 530,00	177 163,20
TOTAL DEPENSES	184 530,00	177 163,20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 311,58	167 508,26
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	6 218,42	6 218,42
TOTAL RECETTES	184 530,00	173 726,68
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-3 436,52
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 469 930,00	1 466 640,35
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	48 884,64	48 884,64
TOTAL DEPENSES	1 518 814,64	1 515 524,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 518 814,64	1 516 995,76
TOTAL RECETTES	1 518 814,64	1 516 995,76
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		50 355,41
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		1 470,77
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-3 436,52
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		1 470,77
RESULTAT DE L'EXERCICE		-1 965,75

## **CONSOLIDATION DES BUDGETS**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024 52LO

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL02-BF

310 685,40

	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE	4 575 214,00	4 178 166,53
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT	478 512,00	442 148,28
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REGIE CULTURELLE	343 857,00	302 596,46
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESP CLARISSES	184 530,00	177 163,20
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 582 113,00	5 100 074,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE	4 575 214,00	4 356 361,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT	478 512,00	395 137,93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REGIE CULTURELLE	343 857,00	327 130,23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESP CLARISSES	184 530,00	167 508,26
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 582 113,00	5 246 138,39
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		146 063,92
RESULTAT ANTERIEUR COMMUNE		335 039,72
RESULTAT ANTERIEUR ASSAINISSEMENT		99 045,41
RESULTAT ANTERIEUR REGIE CULTURELLE		0,00
RESULTAT ANTERIEUR ESP CLARISSES		6 218,42
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULE	5 582 113,00	5 686 441,94
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		586 367,47
	PREVISIONS	Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE	PREVISIONS 1 713 835,00	Réalisé 1 473 606,32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT		
	1 713 835,00	1 473 606,32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00	1 473 606,32 159 071,13
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 1 713 835,00	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 1 713 835,00 297 669,00	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b> - <b>282 744,81</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE COMMUNE -	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b> - <b>282 744,81</b> 15 365,83
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE COMMUNE - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ASSAINISSEMENT	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 <b>3 597 566,64</b> 121 062,22 66 649,39	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b> - <b>282 744,81</b> 15 365,83 103 461,20
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE COMMUNE - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ASSAINISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE REGIE CULTURELLE -	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 121 062,22 66 649,39 76 329,24	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b> - <b>282 744,81</b> 15 365,83 103 461,20 32 147,99
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE RECETTES D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT REGIE CULTURELLE RECETTES D'INVESTISSEMENT ESP CLARISSES TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE COMMUNE - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ASSAINISSEMENT RESULTAT ANTERIEUR REPORTE REGIE CULTURELLE - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ESP CLARISSES -	1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 1 713 835,00 297 669,00 67 248,00 1 518 814,64 3 597 566,64 121 062,22 66 649,39 76 329,24	1 473 606,32 159 071,13 32 351,14 1 466 640,35 <b>3 131 668,94</b> 1 161 840,33 127 722,68 42 365,36 1 516 995,76 <b>2 848 924,13</b> -282 744,81 15 365,83 103 461,20 32 147,99 48 884,64

**RESULTAT DE L'EXERCICE CUMULE** 

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publie le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice Présents Nombre de suffrages exprimés			
23	18	21	
		Pour:	18
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Etaient présents :

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage - 9 AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : M. Thierry VIDAL

en Préfecture le - 9\_AVR./2024

- 9 AVR, 2024

et publication du

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Assainissement de la Commune de Mirande

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - un excédent reporté de :

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

47 010,35

99 045,41 52 035,06

- un excédent d'investissement de :

72 112.75

- un déficit des restes à réaliser de :

27 349,20

Soit un excédent de financement de :

44 763.55

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

52 035,06

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1064)

5 913,17

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

46 121,89

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

72 112 75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

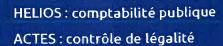
Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de

The VIDAL





# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240409CL03A

Objet: DCM portant affectations des résultats - Budget

**Assainissement** 

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE

URL d'archivage : Non définie

Notification: Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Communication of the C	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	892 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	79.3 Ko

Nom original: Delib AFFECT RT Assain 2023.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03A-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h03min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h06min55s	Reçu par le MI le 2024-04-09

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
23	18	21	
		Pour :	18
		Contre :	0
		Abstentions :	3

SLOW

Etaient présents :

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation
22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt M. Thierry VIDAL

en Préfecture le

- 9 AVR, 2024
et publication du

- 9 AVR, 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023** 

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Régie Culturelle,

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

24 533,77

- un déficit reporté de :

0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

24 533,77

un déficit d'investissement de :
un déficit des restes à réaliser de :

22 403,77 2 400.00

Soit un besoin de financement de :

24 803,77

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

24 533,77

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

24 533,77

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

0.00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

22 403,77

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

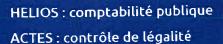
Fait à Mirande

Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Th. VIDAL

DE MO





Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DCM240409CL03B

Objet : DCM portant affectations du résultat - Budget Régie

Culturelle

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE

URL d'archivage : Non définie

Notification: Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	892 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	83.6 Ko

Nom original: Delib AFFECT RT RC 2023.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03B-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h04min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h07min05s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	9
23	18	20	
		Pour:	17
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Etaient présents :

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme **GROSJEAN** 

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE. Mme MENDES n'a pas pris part au vote pour Mme CHARLIER

Date d'affichage 9 AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

en Préfecture le

M. Thierry VIDAL

- 9 AVR: 2024 et publication du - 9\_AVR\_2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du

Budget Espace des Clarisses

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023** 

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

9 654,94

- un excédent reporté de :

6 218.42

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

3 436,52 1 470.77

- un excédent d'investissement de : - un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un excédent de financement de :

1 470,77

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT

3 436,52

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

3 436,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

1 470,77

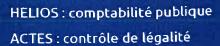
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Maire, Patrick FANTON







Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte:

DCM240409CL03C

Objet:

DCM portant affectations des résultats - Budget Espace

des Clarisses

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique:

032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

#### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	898 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	85.2 Ko
Nom original : Délib AFFECT RT 2023 Esp Cla.pdf		
4.1		

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03C-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h05min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h07min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h07min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h07min24s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRANDE

Séance du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire

NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages exprimés

Etaient présents :

MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN

En exercice Présents 23 18 21 18 Pour: Contre: 0 Abstentions: 3

Procuration(s):

M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES

Date de la convocation 22 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

M. BARBARA ET MME LASSALLE

Date d'affichage - 9/ AVR. 2024

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : M. Thierry VIDAL

- 9/AVR 2024 et publication du - 9\_AVR\_2024

en Préfecture le

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Commune de Mirande

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : - un excédent reporté de :

335 039,72

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

513 235,16

178 195 44

- un déficit d'investissement de :

327 131,82

- un excédent des restes à réaliser de :

29 838,98

Soit un besoin de financement de :

297 292,84

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

513 235.16

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

297 292,84

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

215 942,32

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

327 131,82

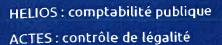
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Make, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance





ICollectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

DCM240409CL03 Numéro de l'acte: DCM portant affectation des résultats - Budget Objet: Transmission d'actes Type de transaction: 2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision : Délibérations Nature de l'acte : Documents papiers complémentaires : NON 7.1 - Decisions budgetaires Classification matières/sous-matières: 032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE Identifiant unique: Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	884 o	
Nom métier :			
032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	80.5 Ko	
A DOUBLAST OF AF			

Nom original : Délib AFFECT RT.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL03-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 15h02min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 15h06min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 15h06min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 15h06min14s	Reçu par le MI le 2024-04-09

#### **COMMUNE de MIRANDE**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nore de sufirages exprimés
		Pour: 0
23	18	Contre : 0
		Abstentions : 0

	Acte rendu exécutoire après
Tra	nsmission au contrôle d'égalité
	- 9 AVR. 2024
	Publication
	- 9 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LÜBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

#### 2024-02-05 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS **POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2023, les mutations immobilières de la commune de Mirande se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 2 313,12 €

- cessions : 0 €

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

#### I - ACQUISITIONS:

#### Acquisitions d'un terrain:

Terrain « Terredoux Nord »:

Délibération du 18 octobre 2022 pour l'acquisition d'une superficie de 3 480 m² appartenant aux héritiers de M. SOURNET.

But : Extension des équipements sportifs du stade de la Poudrière.

Prix: 2 313,12 €.

#### II - CESSIONS :

NEANT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte du bilan tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme. Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024 Le Maire.

Patrick FANTON





Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction:

Numéro de l'acte :

DCM240409CL05

Objet:

DCM portant bilan des acquisitions et cession

d'immeubles pour 2023

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-03-28 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

3.1 - Acquisitions

Identifiant unique:

032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	895 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	88 Ko

Nom original : 2024-02-05 - Bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour 2023.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL05-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h41min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h41min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h41min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h41min41s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

#### SLOW

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE de MIRANDE** 

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présent	Nore de suffrages exprimés
		Pour: 21
23 18	18	Contre : 0
		Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
- 9 AVR, 2024
Publication
- 9 AVR, 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

# 2024-02-06 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2010-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 4 243,25 € TTC et qui concernent les redevances d'assainissement et participation au raccordement collectif. Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 2 047,12 €
- Au compte 6542 "Créances éteintes" :

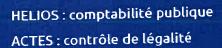
2 196 13 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de ces sommes, comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL DE MIRANDE

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024
Le Maire,
Patrick FANTON





Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

DCM240409CL06 Numéro de l'acte:

DCM Budget Assainissement - Admissions en non valeur Objet:

Transmission d'actes Type de transaction:

2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision :

Délibérations Nature de l'acte:

Documents papiers complémentaires : NON

7 10 - Divers Classification matières/sous-matières:

032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE Identifiant unique:

Non définie URL d'archivage:

Non notifiée Notification:

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	881 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	83.1 Ko

Nom original: 2024-02-06 - Budget Assainissement - Admission en non

valeur.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL06-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h43min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h43min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h43min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h43min36s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

#### ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE de MIRANDE** 

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nore de sufrages exprimés
		Pour: 21
23	18	Contre : 0
		Abstentions : 0

	Abstentions : 0
Acte n	endu exècutoire après
Transmiss	ion an contrôle d'égaliti
- !	9 AVR. <b>2024</b>
	Publication
-	9 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE. MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

#### 2024-02-07 - BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2012-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 3 888,40 € TTC et qui concernent les factures de garderie périscolaire pour 25,34 €, de déchets verts pour 208 € et de remboursement de l'indemnités journalières pour 3 655,06 €.

Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 3 874,76 €
- Au compte 6542 "Créances éteintes" :

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de ces sommes, comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire. Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme. Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024 Le Maire. Patrick FANTON





lCollectivité: Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

DCM240409CL07 Numéro de l'acte : DCM Budget Principal - Admissions en non-valeur Objet: Transmission d'actes Type de transaction: 2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision : **Délibérations** Nature de l'acte : Documents papiers complémentaires : NON 7.10 - Divers Classification matières/sous-matières: 032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE Identifiant unique: Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	876 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	89.6 Ko

Nom original: 2024-02-07 - Budget Principal - Admission en non

valeur.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL07-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h43min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h44min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h44min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h44min18s	Reçu par le MI le 2024-04-09

Publié le 09/04/2024

5° LO

#### EXTRAIT ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE de MIRANDE** 

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES			
En Présent Nore de suffrage exercice exprimés			
		Pour: 21	
23	18	Contre : 0	
		Abstentions : 3	

Acte n	endu exécutoire après
Transmiss	sion au contrôle d'égalité
-	9 AVR. 2024
	Publication
-	9 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE** 

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-02-08: ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE» SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE «PLANIFICATION DE L'URBANISME» ET SUR LE FINANCEMENT DE L'ABATTOIR D'AUCH

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que conformément à la réglementation, il convient que le Conseil Municipal de chaque commune de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne » se prononce sur le rapport de la CLECT ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- se prononce favorablement sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» tel que présenté en annexe.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024

Le Maire,

Patrick FANTON





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité



# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte: DCM240409CL08 DCM portant adoption du rapport de la CLECT Objet: Transmission d'actes Type de transaction: 2024-03-28 00:00:00+01 Date de la décision : Nature de l'acte : Délibérations Documents papiers complémentaires : NON 9.1 - Autres domaines de competences des communes Classification matières/sous-matières: 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE Identifiant unique: Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Commence of the Commen	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	82.5 Ko
Nom original : 2024-02-08 - Adoption rapport de la CLECT.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	417.4 Ko
Nom original: rapport CLETC 26-02-2024.pdf		
Nom métier :		
99 DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE-1-1 2.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h45min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h45min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avríl 2024 à 14h45min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h45min51s	Reçu par le MI le 2024-04-09

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE





#### COMMISSION LOCALE D'EVALUATION **DES CHARGES TRANSFEREES**

#### Compte-rendu 26 février 2024

Présents:

M FORMENT, M BALECH, Mme CHECHAN, M MENDES, Mme LARRIEU, Mme GENIN, M DRUSSEL, M MONNOYEUR, Mme BUREL, M BERNARD

#### I/ Prise de la compétence « Planification de l'urbanisme »

#### 1. Communes d'Armous et Cau et de Marseillan

Dans le cadre de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUI, suite à son adoption par la communauté et les différentes collectivités, il était prévu qu'à la demande des collectivités intéressées, la communauté de communes, actuellement compétente, poursuivrait l'élaboration ou élaborerait un document d'urbanisme sur leur territoire.

Deux communes ont fait savoir qu'elles souhaitaient, pour l'une, élaborer une carte communale (Marseillan), et pour l'autre reprendre la procédure débutée en 2018 (Armous et Cau).

Conformément à la réglementation, il convient que la CLECT soit saisie d'un transfert de charge.

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en régie par l'agent du Pôle aménagement de la communauté de communes.

Le coût a été évalué à

- Armous et Cau : 3 000 €
- Marseillan : 10 000 €

Hors frais d'enquête publique.

La CLECT sera donc appelée à fixer le transfert de charge sur trois ans, durée de mise en place de ses documents+ enquête + études spécifiques externe, soit

- Armous et Cau 4 000 € => 1 333 € par an au titre de l'attribution de compensation
- Marseillan 11 000 €=> 3 666 € par an au titre de l'attribution de compensation

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inferieur/supérieur au coût prévisionnel. la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### 2. Communes de Mirande et Montesquiou

Dans le cadre de la poursuite des documents en cours d'élaboration ou de révision, deux communes sont concernées : Mirande et Montesquiou,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024

Conformément à la réglementation issue du transfert de comp Publié le 09/04/2024 CONTRALS sont transférés à la collectivité qui a bénéficié du transfert, soit la c ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE avenant sera contractualisé pour modifier la maîtrise d'ouvrage.

Les frais jusqu'à la fin de la procédure seront à la charge de la collectivité nouvellement compétente et financés par le transfert de charge.

Le coût pour la commune de Mirande est évalué à 7 000 €, fin du contrat et enquête publique

en 2024. La durée est donc d'un an.

Le coût pour la commune de Montesquiou est évalué à 23 200 €, soit sur une durée de trois ans 7 333 €/an

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inferieur/supérieur au coût prévisionnel la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### 3. Transfert de la compétence PLUI.

Suite au transfert de compétences du PLU, la communauté de communes est devenue

compétente

Dans le cadre de la charte de gouvernance, les collectivités et la communauté de communes se sont accordées sur une répartition de coûts de la procédure sur cinq ans selon les principes suivants, tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Principes

#### 4 grands principes basés sur l'égalité et la solidarité ont été arrêtés pour le financement du cout

- Principe n°1 => Le cout sera partagé entre les communes et la communauté
- Principe n°2 => La communauté assurera en tout ou partie la charge du personnel
- Principe n°3 => Le cout pour chaque commune tiendra compte des documents existants sur leur territoire (PLU carte communale ou RNU)
- Principe n°4 => Les communes ayant un document en cours de révision, compte tenu des frais déjà engagés et des frais qui restent à engager, bénéficieront d'une réduction de financement sur le cout

Répartition

#### La Communauté de commune assurera un financement égal à Coût net du PERSONNEL

Les communes disposant d'un PLU en cours de révision assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/19 x 50%

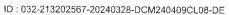
> Les communes disposant d'un PLU assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (cout net ÉTUDES/19) x 40%)

Les communes centre bourg dotées d'une carte communale assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/2 x (cout net ÉTUDES/19) x 30%)

> Les communes sous RNU assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/19 + (1/5x) (cout net ÉTUDES/19)  $\times 20\%$ )

Les communes sous cartes communales assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/9x (cout net ÉTUDES/19) x 10%)

Reçu en préfecture le 09/04/2024



#### SIMULATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

hypothèses de calcul : durée de l'étude: 5 ans			Coût net ETUDES	coût net TOTAL	
coût net personnel	tado. O dilis	45 000,00 €	225 000,00 €	subv 35 %	TOTAL
coût études		10 000,00 €	190 000,00 €	123 500,00 €	348 500,00 €
	répartition coût net ETUDES en fonction des documents existants (PLU revisé-50%), (PLU non révisé +40%), (carte communale des communes bourg +30%) (carte communale 10%) et (RNU +20%), (Cocom prend en charge Coût net PERSONNEL)		es documents U revisé-50%), évisé +40%), munale des bourg +30%) nunale 10%) U +20%), en charge Coût	taux de participation	
RNU	Louglitage	total	par an	4.040/	
	Louslitges	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
RNU	Mascaras	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Saint-Christaud	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Mouchès	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Marseillan	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Castelnau d'Angles	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Armous et Cau	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Monclar sur l'Osse	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Lamazère	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Bars	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Saint-Maur	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Pouylebon	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Laas	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale centre Bourg	Bassoues	7 475 €	1 495,00 €	2,14%	
PLU Révisé	Montesquiou	3 250 €	650,00€	0,93%	
Carte communale	Estipouy	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
PLU Révisé	Mirande	3 250 €	650,00 €	0,93%	
PLU non révisé	Miélan	9 100 €	1 820,00 €	2,61%	
Carte communale. centre Bourg	L'Isle de Noé	7 475 €	1 495,00 €	2,14%	
COCOM		225 000,00 €	45 000,00 €	64,56%	
		348 500,00 €	69 700,00 €		

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Le coût de la procédure (bureau d'étude + assistance juridique)

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

S LOW

annexes sont actuellement inconnus. Il convient que la CLECT | 1D : 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE pourcentage de répartition entre les collectivités sur la base de l'estimatif suivant :

Étude (bureau d'étude + assistance juridique +enquête publique et les frais annexes) =

190 000 €, cela sur une durée de cinq ans.

C'est donc sur la base de 190 000 € et d'une subvention hypothétique de 35 % que le coût prévisionnel sera à répartir entre les communes sur cinq ans soit un net prévisionnel de 123 500€.

Dans l'hypothèse où le coût des bureaux d'études après ouverture des plis serait supérieur ou inférieur à cette estimation l'attribution de compensation des communes serait revue.

Dans l'hypothèse où, sur la période des cinq ans, des avenants liés à des études complémentaires, à la demande des personnes publiques associées, seraient nécessaires et après examen de l'utilité de la demande par l'assistante juridique. l'attribution de compensation serait revue.

Dans l'hypothèse où le coût final serait supérieur ou inférieur à l'estimation, l'attribution de compensation serait revue.

#### **DECISION DE LA COMMISSION:**

La commission approuve les montants de charges présentés ci-dessous pour les communes d'Armous et Cau, Marseillan, Mirande et Montesquiou ainsi que le financement du futur PLUI.

#### II/ Financement de l'Abattoir d'Auch

Suite aux grandes difficultés de l'abattoir d'Auch, les services de l'État ont sollicité les communautés de communes, afin d'apporter une aide financière à cet équipement qui est le seul restant dans le département du Gers.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 31 janvier 2024, les représentants des communes à l'unanimité ont souhaité, par solidarité et considérant l'intérêt pour les éleveurs présents sur leur commune, rembourser à la Communauté de Communes, la charge que lui demande de supporter l'État.

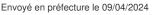
Le Conseil Communautaire avait proposé un partage sous forme de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 50% de la somme. Les services de la préfecture ont jugé ce montage illégal car un fond de concours doit obligatoirement financer un équipement communautaire.

Toutefois la communauté ne dispose pas de recettes supplémentaires afin d'équilibrer cette dépense et lui permettant de la payer.

Dans ces conditions, les Attributions de Compensation des communes qui ont donné leur accord seront révisées conformément à l'article 1609 nonies C, 1er bis du V du code général des impôts.

#### **DECISION DE LA COMMISSION:**

La commission approuve la révision du montant des attributions de compensation des communes membres au prorata du nombre d'habitants.



Reçu en préfecture le 09/04/2024







# COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

# Compte-rendu 26 février 2024

#### Présents:

M FORMENT, M BALECH, Mme CHECHAN, M MENDES, Mme LARRIEU, Mme GENIN, M DRUSSEL, M MONNOYEUR, Mme BUREL, M BERNARD

#### I/ Prise de la compétence « Planification de l'urbanisme »

#### 1. Communes d'Armous et Cau et de Marseillan

Dans le cadre de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUI, suite à son adoption par la communauté et les différentes collectivités, il était prévu qu'à la demande des collectivités intéressées, la communauté de communes, actuellement compétente, poursuivrait l'élaboration ou élaborerait un document d'urbanisme sur leur territoire.

Deux communes ont fait savoir qu'elles souhaitaient, pour l'une, élaborer une carte communale (Marseillan), et pour l'autre reprendre la procédure débutée en 2018 (Armous et Cau).

Conformément à la réglementation, il convient que la CLECT soit saisie d'un transfert de charge,

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en régie par l'agent du Pôle aménagement de la communauté de communes.

Le coût a été évalué à

Armous et Cau : 3 000 €Marseillan : 10 000 €

Hors frais d'enquête publique.

La CLECT sera donc appelée à fixer le transfert de charge sur trois ans, durée de mise en place de ses documents+ enquête + études spécifiques externe, soit

- Armous et Cau 4 000 € => 1 333 € par an au titre de l'attribution de compensation
- Marseillan 11 000 €=> 3 666 € par an au titre de l'attribution de compensation

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inferieur/supérieur au coût prévisionnel, la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### 2. Communes de Mirande et Montesquiou

Dans le cadre de la poursuite des documents en cours d'élaboration ou de révision, deux communes sont concernées : Mirande et Montesquiou,

Conformément à la réglementation issue du transfert de comp sont transférés à la collectivité qui a bénéficié du transfert, soit la collectivité qui a bénéficié du transfert d avenant sera contractualisé pour modifier la maîtrise d'ouvrage.

Les frais jusqu'à la fin de la procédure seront à la charge de la collectivité nouvellement compétente et financés par le transfert de charge.

Le coût pour la commune de Mirande est évalué à 7 000 €, fin du contrat et enquête publique en 2024. La durée est donc d'un an.

Le coût pour la commune de Montesquiou est évalué à 23 200 €, soit sur une durée de trois ans 7 333 €/an

Dans l'hypothèse où le coût final de la procédure serait inferieur/supérieur au coût prévisionnel la dernière année d'attribution serait ajustée en conséquence par la CLECT.

#### 3. Transfert de la compétence PLUI.

Suite au transfert de compétences du PLU, la communauté de communes est devenue compétente

Dans le cadre de la charte de gouvernance, les collectivités et la communauté de communes se sont accordées sur une répartition de coûts de la procédure sur cinq ans selon les principes suivants, tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

#### **Principes**

#### 4 grands principes basés sur l'égalité et la solidarité ont été arrêtés pour le financement du cout

- Principe n°1 => Le cout sera partagé entre les communes et la communauté
- Principe n°2 => La communauté assurera en tout ou partie la charge du personnel
- Principe n°3 => Le cout pour chaque commune tiendra compte des documents existants sur leur territoire (PLU carte communale ou RNU)
- Principe n°4 => Les communes ayant un document en cours de révision, compte tenu des frais déjà engagés et des frais qui restent à engager, bénéficieront d'une réduction de financement sur le cout

#### Répartition

La Communauté de commune assurera un financement égal à Coût net du PERSONNEL

Les communes disposant d'un PLU en cours de révision assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/19 x 50%

> Les communes disposant d'un PLU assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (cout net ÉTUDES/19) x 40%)

Les communes centre bourg dotées d'une carte communale assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/2 x (cout net ÉTUDES/19) x 30%)

> Les communes sous RNU assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/5x (cout net ÉTUDES/19) x 20%)

Les communes sous cartes communales assureront un financement égal à Coût net ÉTUDES/ 19 + (1/9x (cout net ÉTUDES/19) x 10%)

Reçu en préfecture le 09/04/2024 52LO

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL08-DE

#### SIMULATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

hypothèses de calcul : durée de l'étude: 5 ans				Coût net ETUDES	coût net TOTAL
coût net personnel		45 000,00 €	225 000,00 €	subv 35 %	348 500,00€
coût études		10 000,00 €	190 000,00 €	123 500,00 €	340 300,00 C
		répartition coût net ETUDES en fonction des documents existants (PLU revisé-50%), (PLU non révisé +40%), (carte communale des communes bourg +30%) (carte communale 10%) et (RNU +20%), (Cocom prend en charge Coût net PERSONNEL)		taux de participation	
DAIL	1 14	total	par an	4.040/	
RNU	Louslitges	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
RNU	Mascaras	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Saint-Christaud	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Mouchès	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Marseillan	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Castelnau d'Angles	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Armous et Cau	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Monclar sur l'Osse	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
RNU	Lamazère	6 760 €	1 352,00 €	1,94%	
Carte communale	Bars	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Saint-Maur	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Pouylebon	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale	Laas	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
Carte communale centre Bourg	Bassoues	7 475 €	1 495,00 €	2,14%	
PLU Révisé	Montesquiou	3 250 €	650,00€	0,93%	
Carte communale	Estipouy	6 572 €	1 314,44 €	1,89%	
PLU Révisé	Mirande	3 250 €	650,00€	0,93%	
PLU non révisé	Miélan	9 100 €	1 820,00 €	2,61%	
Carte communale centre Bourg	L'Isle de Noé	7 475 €	1 495,00 €	2,14%	
COCOM		225 000,00 €	45 000,00 €	64,56%	
		348 500,00 €	69 700,00 €		

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Le coût de la procédure (bureau d'étude + assistance juridique | publique) annexes sont actuellement inconnus. Il convient que la CLECT D: 032-213202567-20240328-DCM2404090L08-DE

pourcentage de répartition entre les collectivités sur la base de l'estimatif suivant :

Étude (bureau d'étude + assistance juridique +enquête publique et les frais annexes) = 190 000 €, cela sur une durée de cing ans.

C'est donc sur la base de 190 000 € et d'une subvention hypothétique de 35 % que le coût prévisionnel sera à répartir entre les communes sur cinq ans soit un net prévisionnel de 123 500€.

Dans l'hypothèse où le coût des bureaux d'études après ouverture des plis serait supérieur ou inférieur à cette estimation l'attribution de compensation des communes serait revue.

Dans l'hypothèse où, sur la période des cinq ans, des avenants liés à des études complémentaires, à la demande des personnes publiques associées, seraient nécessaires et après examen de l'utilité de la demande par l'assistante juridique, l'attribution de compensation serait revue.

Dans l'hypothèse où le coût final serait supérieur ou inférieur à l'estimation, l'attribution de compensation serait revue.

#### **DECISION DE LA COMMISSION:**

La commission approuve les montants de charges présentés ci-dessous pour les communes d'Armous et Cau, Marseillan, Mirande et Montesquiou ainsi que le financement du futur PLUI.

#### II/ Financement de l'Abattoir d'Auch

Suite aux grandes difficultés de l'abattoir d'Auch, les services de l'État ont sollicité les communautés de communes, afin d'apporter une aide financière à cet équipement qui est le seul restant dans le département du Gers.

Lors de la séance du conseil communautaire en date du 31 janvier 2024, les représentants des communes à l'unanimité ont souhaité, par solidarité et considérant l'intérêt pour les éleveurs présents sur leur commune, rembourser à la Communauté de Communes, la charge que lui demande de supporter l'État.

Le Conseil Communautaire avait proposé un partage sous forme de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 50% de la somme. Les services de la préfecture ont jugé ce montage illégal car un fond de concours doit obligatoirement financer un équipement communautaire.

Toutefois la communauté ne dispose pas de recettes supplémentaires afin d'équilibrer cette dépense et lui permettant de la payer.

Dans ces conditions, les Attributions de Compensation des communes qui ont donné leur accord seront révisées conformément à l'article 1609 nonies C, 1er bis du V du code général des impôts.

#### **DECISION DE LA COMMISSION:**

La commission approuve la révision du montant des attributions de compensation des communes membres au prorata du nombre d'habitants.

### **COMMUNE de MIRANDE**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercica	Présents	Nore de suffrages exprimés
		Pour: 21
23	18	Contre : 0
		Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire aprés

Transmission au contrôle d'équité - 9 AVR. 2024 Publication - 9 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

### 2024-02-09: DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN DOJO, VESTIAIRES ET SALLE DE RECEPTION.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un dojo, vestiaires et salle de réception sur le site du parc des sports dans un bâtiment existant, désaffecté depuis plusieurs années. Il s'inscrit dans nos démarches de sobriétés énergétiques et foncières, de réutilisation d'un bien inutilisé, situé stratégiquement sur un site regroupant déjà plusieurs équipements sportifs (pala, tennis, rugby,...). Ces travaux d'intérêt territorial constitue un projet structurant à l'échelle du territoire et s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Le montant global du projet s'élève à 723 000 € HT.

Monsieur Le Maire rappellera les subventions déjà octroyées pour la création des vestiaires :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 59 587,08 € (correspondant au solde restant à percevoir de la subvention 2020 sur les travaux sur le site du parc des sports).
- La Région pour 17 000 €.

Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal de revoir le plan de financement comme ciaprès, en sollicitant, sur la partie construction d'un dojo, salle de réception, la Région au niveau du programme équipements sportifs et la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

#### Le plan de financement de cette opération serait :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
	170 200,00 552 800,00	Etat – DETR	59 587,08 €
		Région Occitanie	17 000,00 €
Construction Vestiaires		DDR+	34 040,00 €
		Etat Fonds vert	25 532,92 €
		Autofinancement	34 040,00 €
( )		Etat – Fonds vert	253 147,08 €
Construction DOJO, Salle de Réception, Parties communes		DDR+	110 560,00 €
		Région Occitanie	40 000,00 €
		Communauté de Communes	15 000,00 €
		Autofinancement	134 092,92 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	723 000,00	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	723 000,00 €

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

approuve le projet présenté

approuve le plan de financement ci-dessus

autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat,

du Département du Gers, de la Région Occitanie, de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme. Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024 Le Maire, Patrick FANTON



# de teletransmission multiprotocoles

# Bordereau d'acquittement de transaction

# Paramètres de la transaction :

Utilisateur : Lasportes Céline

Collectivité : Commune de Mirande

Cré	Objet: DC	Numéro de l'acte:
ation doio, vestiaires et salle de réception	M portant demande de subvention pour travaux	M240409CL09

Classification matières/sous-matières Documents papiers complémentaires NON 7.5 - Subventions Délibérations Non définie 032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE 2024-03-28 00:00:00+01 Transmission d'actes

Nature de l'acte : Date de la décision Type de transaction :

Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive :

URL d'archivage : dentifiant unique

Notification

Fichier
velonne métier

Nom original : 2024-02-09 - Dde subv pour tx création dojo, vestiaires

application/pdf

135.6 Ko

Document principal (Délibération)

032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE-1-1\_0.xml

et salle de réception.pdf Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL09-DE-1-1\_1.pdf

Acquittement reçu 9 avril 2924 à 14h47min00s Reçu par le M	Transmis 9 avril 2024 à 14h46min48s Transmis au h	En attente de transmission 9 avril 2024 à 14h46min45s Accepté par l	Posté 9 avril 2024 à 14h46min43s Dépôt initial	Etat Date Message
Reçu par le MI le 2024-04-09	Transmis au M1	Accepté par le TdT : validation OK	Dépôt initial	Message

Recu en préfecture le 09/04/2024

ID: 032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE

Publié le 09/04/2024

#### **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE de MIRANDE** 

#### SEANCE du 28 Mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nore de suffrages exprimés
		Pour: 0
23	18	Contre : 0
		Abstentions: 3

Acte rendu exécultrire après Transmission au contrôle d'égalité - 9 AVR. 2024 Publication - 9 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT à M. DARROUX, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

#### 2024-02-10 : DECISIONS

Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

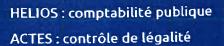
N°	OBJET	Date
DEC240216_004	Décision portant avenant N° 4 au PLU pour un montant de 850 €.H.T. pour une réunion publique supplémentaire	16/02/2024
DEC240219_005	Décision portant location temporaire de locaux activité tertiaire au GOE T034 dont le siège est fixé à MEZE (34140) à l'Espace des Clarisses à compter du 01-03-2024 pour un loyer mensuel de 623,10 €.T.T.C.	16/02/2024
DEC240318_006	Décision en vue signer une convention d'honoraires avec le Cabinet Bouyssou, sis à Toulouse afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire SCI SIMON INVEST devant le Tribunal Administratif pour un montant de 1 560 €	18/02/2024
DEC240319_007	Décision portant demande de subvention auprès du fonds vert pour travaux rénovation énergétique d'un bâtiment existant pour l'accueil d'un dojo et d'une salle de réception	19/03/2024

#### Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire. Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme. Fait à MIRANDE, le 29 Mars 2024 Le Maire. Patrick FANTON





|Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240409CL10
Objet:	DCM décisions du maire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	851 o
Nom métier :		
032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	93.6 Ko

Nom original: 2024-02-10 - Décisions.pdf

Nom métier:

99\_DE-032-213202567-20240328-DCM240409CL10-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h47min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h47min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h47min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h47min43s	Reçu par le MI le 2024-04-09